

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

N° CP-2022-6-11-4

**N° applicatif 3728**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Service pilotage de l'offre d'insertion et de  
l'accès à l'emploi

#### **Service consulté**

## **CONVENTION DE DE PARTENARIAT RENFORCE AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DE STRASBOURG ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Résumé : En janvier 2022, le territoire alsacien comptait 41 194 foyers allocataires du revenu de solidarité active (rSa) dont près de la moitié sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa de ce territoire et répondre aux besoins de main d'oeuvre des entreprises, le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Maison de l'Emploi de Strasbourg permet de disposer d'une offre d'ingénierie coordonnée pour construire un programme d'action partagée en direction des métiers en tension et des publics éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du rSa.

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'accorder à la Maison de l'Emploi de Strasbourg sur le Territoire de l'Eurométropole, une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 €.

La Collectivité européenne d'Alsace impulse, avec la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, une dynamique nouvelle qui s'appuie sur 3 axes d'interventions pour un retour durable à l'activité des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) :

- Axe 1 – Simplifier et dynamiser le parcours vers l'activité et l'emploi
- Axe 2- Agir pour répondre aux besoins de main d'œuvre et sortir de la précarité les bénéficiaires du rSa
- Axe 3- Lever les freins périphériques à l'emploi et valoriser les talents

Cette dynamique est particulièrement nécessaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui concentre plus de la moitié des bénéficiaires.

La Collectivité européenne d'Alsace et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin de Strasbourg (ci-après la Maison de l'Emploi de Strasbourg) sont partenaires depuis plusieurs années pour proposer une offre de service coordonnée sur le territoire de l'Eurométropole au service de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Dans le contexte actuel des métiers en tension de recrutement et de grande précarité constatée sur ce territoire, trois axes de travail collaboratif sont proposés pour 2022.

### **1. Organisation de « Rendez-vous en entreprise inconnue » pour rapprocher les opérateurs de l'insertion du monde de l'entreprise**

Ce programme de visites d'entreprises, réservé aux professionnels de l'emploi, s'adresse en particulier aux opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Il permet aux professionnels de ces structures de monter en compétence en actualisant leurs connaissances des métiers et des prérequis attendus par les employeurs. En lien direct avec les services ressources humaines des entreprises, les professionnels assurant l'accompagnement des bénéficiaires du rSa seront ainsi en mesure d'orienter au mieux le public bénéficiaire du rSa vers les employeurs.

Le programme des visites 2022 sera co-construit entre la Maison de l'Emploi et les développeurs emploi de la Collectivité européenne d'Alsace pour pouvoir proposer une dizaine de rendez-vous dans l'année dans des secteurs d'activité particulièrement porteurs et accessibles au public peu qualifié (aide à la personne, restauration rapide, transport, bâtiment, numérique...).

Les opérateurs de l'accompagnement professionnel financés par la Collectivité européenne d'Alsace seront invités à participer à ces visites, avec un objectif pour 2022 de mobiliser 50 opérateurs sur ces visites.

### **2. Soutenir les filières en tension**

#### **Métiers de l'hôtellerie-restauration :**

Après une année d'expérimentation, l'action de mobilisation aux gestes de bases en cuisine mise en place en partenariat avec la Maison de l'Emploi et le Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance (CEFPPA) pour l'Industrie Hôtelière, notamment pour les bénéficiaires du rSa poursuit son développement. Ce sont 10 sessions de formations pouvant accueillir chacune 8 à 10 personnes qui seront organisées en 2022. Ce projet a fait l'objet d'une délibération spécifique le 04 avril 2022.

#### **Métiers de la propreté :**

Le Fare Propreté, la Maison de l'Emploi de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace construiront, en partenariat avec les entreprises de la propreté, les entreprises acheteuses de prestations de propreté et l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi, une démarche de progrès spécifique au secteur de la propreté, permettant de travailler sur plusieurs axes : attractivité, recrutement, emploi, formation, responsabilité économique, sociale et environnementale.

L'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace est pleinement mobilisée pour contribuer à ces travaux et positionner des bénéficiaires du rSa. L'objectif est de pouvoir proposer des offres d'emploi permettant de mieux concilier le temps de travail et le temps personnel des salariés afin de les fidéliser et de proposer des formations en cours d'emploi pour assurer des parcours de carrière valorisants.

Une manifestation de valorisation des métiers de la propreté, des possibilités d'accès aux différents métiers, de formation sera par ailleurs organisée le 21 juin 2022 à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace.

### **Métiers du transport, livraison rapide :**

La Maison de l'Emploi de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace construiront dans le cadre du projet Focale (quartiers prioritaires de la ville de Strasbourg du Neuhof et de la Meinau) une action dédiée portant sur l'obtention du titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.

Les opérateurs de l'accompagnement professionnel, les Missions Locales, l'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace mobiliseront le public intéressé par ce titre professionnel et garantiront la suite de parcours vers l'intégration dans des entreprises de transport du territoire.

### **Métiers en lien avec la rénovation énergétique et la construction de bâtiments dits « durables » :**

Dans le cadre des métiers du bâtiment en lien avec la rénovation énergétique, les équipes de la Maison de l'Emploi et de la Collectivité européenne d'Alsace travailleront notamment sur :

- la mobilisation des entreprises du bâtiment et des bailleurs sociaux,
- le travail de développement des filières (initiée par l'Eurométropole et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand-Est.

Spécifiquement pour la filière bois, une action de mobilisation courte d'aide constructeur bois visant à mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, dont les bénéficiaires du rSa, sera organisée pour leur permettre d'acquérir les compétences de bases nécessaires au travail sur un chantier de construction bois, cette formation étant la première étape d'un possible parcours d'acquisition de compétences et d'expérience en entreprise sur un métier en tension avec de nombreux postes à pourvoir. Une première session de formation aura lieu en septembre 2022, puis dans une démarche d'amélioration continue, 3 sessions de formations en 2023, pour un total d'environ 48 candidats formés et recrutés à l'issue de la formation d'ici fin 2023.

## **3. Soutenir le plan investissement compétence 100% Inclusion Focale**

Le projet Focale, initié en 2020 sur les quartiers prioritaires de la ville de Strasbourg du Neuhof et de la Meinau, a l'ambition d'accompagner 400 personnes sur une durée de 15 mois (allocataires du rSa, jeunes et demandeurs d'emploi) dans leur démarche de maîtrise de l'outil numérique, de définition du projet professionnel, d'activités rémunérées à la carte et de retour à l'emploi pérenne.

Sur les deux premières années du programme, 54 bénéficiaires du rSa en ont bénéficié.

Pour la dernière année de ce programme en 2022, les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Maison de l'Emploi se mobiliseront pour identifier les bénéficiaires du rSa et leur proposer d'intégrer le dispositif. L'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace assurera le placement auprès des entreprises lorsque les freins périphériques auront été levés. Au terme de l'accompagnement, les sorties seront évaluées, notamment en termes de formation qualifiante et de reprise d'emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou +, CDI).

L'objectif pour 2022 est d'intégrer 35 bénéficiaires du rSa supplémentaires sur l'année 2022.

Un bilan par domaine, qualitatif et quantitatif sera réalisé au premier trimestre 2023.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention jointe en annexe au présent rapport qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € destinée à cofinancer les actions suivantes :

- organisation des « Rendez-vous en entreprise inconnue »
- soutien aux filières en tension,
- FOCALÉ, dispositif du Plan d'Investissement dans les Compétences 100% inclusion déployé sur les quartiers du Neuhof et de la Meinau
- suivi, par le biais d'indicateurs de mesures, de l'impact pour les bénéficiaires du rSa du travail conjoint des 2 entités.

La commission Eurométropole de Strasbourg du 3 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser la poursuite du partenariat renforcé visant à l'alliance des deux réseaux : celui de l'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace et celui de la Maison de l'Emploi ;
- d'octroyer, dans ce cadre, une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin de Strasbourg ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat correspondante annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de préciser que la subvention de fonctionnement fera l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1<sup>er</sup> semestre et le solde au cours du 2<sup>nd</sup> semestre, au vu de la production d'un bilan semestriel de l'action avant le 31 juillet 2022.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation suivante au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O005	P153E01	T02	323-017-65748-444	43 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY